

## BASATOP SPORT

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BASATOP SPORT

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : COMPO EXPERT France SAS  
49 Avenue Georges Pompidou  
92593 LEVALLOIS-PERRET Cedex

Téléphone : 09 82 55 28 56  
Adresse e-mail : fds-compo-expert@compo-expert.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N°1272/2008.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

**BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

**RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Non applicable.

**3.2. Mélanges**

Remarques : Engrais NPK - engrais contient: Nitrate d'ammonium, sels d'ammonium, phosphates, Sulfate de Magnésium, Sulfate de Potassium, sels de calcium, potassium et éventuellement magnésium et oligo-éléments.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate d'ammonium	(N° CAS) 6484-52-2 (N° CE) 229-347-8 (N° REACH) 01-2119490981-27-XXXX	≥ 45 - < 70	Ox. Sol. 3, H272 Eye Irrit. 2, H319
tétraborate de disodium, pentahydrate; borax, pentahydrate substance de la liste candidate REACH (tétraborate de disodium, anhydre)	(N° CAS) 12179-04-3 (N° CE) 215-540-4 (N° Index) 005-011-02-9 (N° REACH) 01-2119490790-32-XXXX	≤ 0,2	Repr. 1B, H360FD Eye Irrit. 2; H319

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
tétraborate de disodium, pentahydrate; borax, pentahydrate	(N° CAS) 12179-04-3 (N° CE) 215-540-4 (N° Index) 005-011-02-9 (N° REACH) 01-2119490790-32-XXXX	( 6,5 ≤ C < 100) Repr. 1B, H360FD

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16.

## BASATOP SPORT

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du Dexamétason en aérosol (atomiseur).

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Méthémoglobinémie.

Risques : Contrôle ultérieur pour pneumonie et œdème pulmonaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique. Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau.

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO2), sable.

## **BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Oxydes d'azote (NOx), ammoniac.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Conserver hors de la portée des enfants.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Équipement de protection individuel, voir section 8.

**BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de la chaleur. Protéger de toute contamination. Protéger de l'humidité.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Tenir à l'écart des matières combustibles. Protéger de toute contamination. En cas de stockage en vrac ne pas mélanger avec d'autres engrais. Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des acides forts. Conserver à l'écart des bases fortes. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Humidité : Conserver dans un endroit sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

**BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants	N° CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
tétraborate de disodique pentahydraté	12179-04-3		3 mg/m3	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	8;(II)			
Information supplémentaire	AGS, La valeur seuil est basée sur la teneur en éléments du métal correspondant. Lorsqu'il y a respect de la VLEP et des valeurs de tolérance biologique, il n'y a aucun risque de nuire à l'enfant à naître.			
		Valeurs limites d'exposition	0,5 mg/m3 (Borate)	DE TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale	2;(I)			
Information supplémentaire	AGS, La valeur seuil est basée sur la teneur en éléments du métal correspondant. Lorsqu'il y a respect de la VLEP et des valeurs de tolérance biologique, il n'y a aucun risque de nuire à l'enfant à naître.			
			1 mg/m3	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux - concentrations maximales admissible

<b>tétraborate de disodium, pentahydrate; borax, pentahydrate (12179-04-3)</b>	
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Sodium (tétraborate, pentahydraté)
VME [mg/m³]	1 mg/m³
Note (FR)	Valeurs recommandées/admises; substance classée toxique pour la reproduction de catégorie 1B
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)

**BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

nitrate d'ammonium <b>DNEL/DMEL (informations complémentaires)</b>				
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau, Ingestion	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
nitrate d'ammonium <b>PNEC (informations complémentaires)</b>				
	Station de traitement des eaux usées		18 mg/l	

tétraborate de di-sodique pentahydraté <b>DNEL/DMEL (informations complémentaires)</b>				
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme	6,7 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme	3,4 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme	316,4 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme	159,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Exposition à court terme	0,79 mg/kg p.c./jour
tétraborate de di-sodique pentahydraté <b>PNEC (informations complémentaires)</b>				
	Eau douce		2,9 mg/l	
	Eau de mer		2,9 mg/l	
	Sol		5,7 mg/kg	
	Utilisation/rejet intermittent(e)		13,7 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées		10 mg/l	

## BASATOP SPORT

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : En présence de poussières: lunettes de sécurité.

Protection des mains : Matériel: gants.

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols ou de poussières. Appareil de protection respiratoire à filtre à particules (EN 143). Filtre P1.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : Solide

Couleur : Divers

Odeur : Inodore

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Env: 5. Concentration: 100 g/l (20 °C).

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non pertinent

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable

Limite d'explosivité, supérieure : Non explosif

Limite d'explosivité, inférieure : Non explosif



**BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

---

Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique apparente	: Env: 1.150 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité(s), hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: Non applicable
Température de décomposition	: Env : 130 °C. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Le produit est susceptible d'auto-entretenir et de développer la décomposition thermique.
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: N'est pas considéré comme une substance oxydante

**9.2. Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Se décompose par chauffage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Formation d'ammoniac sous l'action de bases.

**BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, hypochlorites, substances réagissant acide ou basiquement, substances susceptibles d'être inflammable ou oxydable, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote (NOx), ammoniac.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

**Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: ces informations ne sont pas disponibles. Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Composants**

**nitrate d'ammonium**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.950 mg/kg. Méthode: OCDE ligne directrice 401.

Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l. Méthode: pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg. Méthode: OCDE ligne directrice 402.

## **BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

---

### **tétraborate de disodique pentahydraté**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.200 - 3.400 mg/kg.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2,0 mg/l. Méthode: OCDE ligne directrice 403.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit**

Résultat: non irritant.

Remarques: le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### **Composants**

##### **nitrate d'ammonium**

Espèce: lapin.

Méthode: OCDE ligne directrice 404.

Résultat: non irritant.

##### **tétraborate de disodique pentahydraté**

Espèce: lapin.

Résultat: pas d'irritation de la peau.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit**

Espèce: lapin.

Méthode: OCDE ligne directrice 405.

Résultat: non irritant.

#### **Composants**

##### **nitrate d'ammonium**

Espèce: lapin.

Méthode: OCDE ligne directrice 405.

Résultat: irritant.

## **BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

---

### **tétraborate de disodique pentahydraté**

Espèce: lapin.  
Evaluation: irritant.  
Résultat: irritation modérée des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit**

Résultat: non sensibilisant.

Remarques: le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### **Composants**

##### **nitrate d'ammonium**

Résultat: ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **tétraborate de disodique pentahydraté**

Type de Test: test de Buehler.  
Espèce: cochon d'Inde.  
Méthode: OCDE ligne directrice 406.  
Résultat: ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### **Produit**

Génotoxicité in vitro : Remarques: donnée non disponible.

#### **Composants**

##### **nitrate d'ammonium**

Génotoxicité in vitro : Méthode: OCDE ligne directrice 471. Résultat: négatif.

### **tétraborate de disodique pentahydraté**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes.

## BASATOP SPORT

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

---

### Cancérogénicité

#### Produit

Remarques: ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

#### Composants

##### nitrate d'ammonium

Espèce: rat.

Remarques: les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

##### tétraborate de disodique pentahydraté

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible avec les données disponibles.

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit

Effets sur la fertilité : Remarques: pas toxique pour la reproduction.

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes. L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

#### Composants

##### nitrate d'ammonium

Effets sur la fertilité : Espèce: rat. Remarques: les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: rat Remarques: les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

##### tétraborate de disodique pentahydraté

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Lors des essais sur animaux, le risque d'altération de la fertilité est apparu seulement après administration de très fortes doses de cette substance. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

**BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

---

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit**

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit**

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Toxicité à dose répétée**

**Composants**

**nitrate d'ammonium**

Espèce: rat.  
NOAEL: > 1.500 mg/kg.  
Voie d'application: oral(e).  
Durée d'exposition: 28 d.

Espèce: rat.  
NOAEL: = 256 mg/kg.  
Voie d'application: oral(e).  
Durée d'exposition: 52 w.  
Méthode: OCDE ligne directrice 453.

Espèce: rat.  
NOAEL: >= 185 mg/kg.  
Voie d'application: par inhalation.  
Durée d'exposition: 2 w.  
Méthode: toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Expérience de l'exposition humaine**

**Produit**

Informations générales : Risque de formation de méthémoglobine.

**BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

**Information supplémentaire**

**Produit**

Remarques: le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

**Composants**

**nitrate d'ammonium**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l. Durée d'exposition: 96 h.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 490 mg/l. Durée d'exposition: 48 h.  
CL50 : 490 mg/l.

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.700 mg/l. Durée d'exposition: 10 jr.

**tétraborate de disodique pentahydraté**

Toxicité pour les poissons : CL50 (limande): 74 mg/l. Durée d'exposition: 96 h.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 242 mg/l. Durée d'exposition: 24 h.

Toxicité pour les algues : CE10 (Scenedesmus subspicatus): 24 mg/l. Durée d'exposition: 96h.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Produit**

Biodégradabilité : Remarques: donnée non disponible.

## **BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

---

### **Composants**

#### **nitrate d'ammonium**

Biodégradabilité : Remarques: les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

#### **Produit**

Bioaccumulation : Remarques: une bioaccumulation est peu probable.

### **Composants**

#### **nitrate d'ammonium**

Bioaccumulation : Remarques: une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n- : log Pow: -3,1.  
octanol/eau

### **12.4. Mobilité dans le sol**

#### **Produit**

Mobilité : Remarques: une contamination des eaux souterraines est peu probable.

Répartition entre les : Remarques: donnée non disponible.  
compartiments environnementaux

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit**

Evaluation : Remarques: donnée non disponible.

### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas d'informations complémentaires disponibles.



**BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

**12.7. Autres effets néfastes**

**Produit**

Information écologique supplémentaire : L'information se rapporte au composé principal. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADN	ADR	RID	IMDG	IATA
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 2071	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse		UN 2071	UN 2071
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse		AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER	
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse		9	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse		III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	non	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse		non	non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	non applicable				

**BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.
--	--

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

ICPE : 4702-I

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration  $\geq 0.1\%$  ou avec une limite spécifique plus basse: tétraborate de disodium, anhydre (EC 215-540-4, CAS 12179-04-3)

L'acquisition, l'introduction, la possession ou l'utilisation de ce produit par le grand public est soumis à restriction selon le règlement (UE) 2019/1148. Toutes les transactions suspectes, ainsi que les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national compétent.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Révision** : Cette FDS a été révisée dans sa totalité.

<b>Abréviations et acronymes :</b>	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

**BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006

**BASATOP SPORT**

Référence : FDS\_730\_N  
Version: 2021-01

Edition révisée n°1  
Date de révision : 04/03/2021  
Remplace la version du 16/12/2013

RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
VLB	Valeur limite biologique
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLE	Limite d'exposition professionnelle
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

<b>Texte intégral de H- et EUH:</b>	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.